

En France, des permis d'exploration ont été accordés par Jean-Louis Borloo, ministre de l'environnement, dans le nord-est et le sud-est du pays, aux sociétés Total, Devon et Texan Schuepbach. La contestation enfle, en particulier dans la région sud, où les réserves en eau sont très fragiles.

GAZ DE SCHISTE

PROJETS EN FRANCE

Le gaz est une énergie fossile non renouvelable qui contribue à l'augmentation de l'effet de serre.

Aucune information n'a été diffusée auprès du public et des élus locaux sur les permis d'exploration accordés.

Sous prétexte d'indépendance énergétique, ce projet tourne le dos à la démocratie et aux engagements pris par le Grenelle de l'environnement : réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, protéger les sources d'eau potable et les écosystèmes sensibles.

Devons-nous au nom d'un gain énergétique momentané laisser saccager nos magnifiques paysages et mettre en danger nos précieuses ressources en eau ?

Depuis janvier 2011, les mairies et les associations diffusent l'information. Des pétitions et des manifestations sont organisées pour rejeter avec force ce projet. Consciente des dangers qui pèsent sur l'avenir, la population exige que soit réellement mise en place une reconversion énergétique au travers du développement des énergies renouvelables et de la réduction de notre consommation d'énergie.

Ces explorations de gaz de schiste vont conduire à un véritable désastre écologique...



PERMIS DE VILLENEUVE DE BERG
TITULAIRE : Schuepbach Energy LLC
ENGAGEMENT FINANCIER : 39 933 700 €
SURFACE : 931 km²

PERMIS DE MONTÉLIMAR
TITULAIRE : Total E&P France et Devon Energie
ENGAGEMENT FINANCIER : 37 800 000 €
SURFACE : 4 327 km²

PERMIS DE NANT
TITULAIRE / Schuepbach Energy LLC
ENGAGEMENT FINANCIER : 1 722 750 €
SURFACE : 4 414 km²

Manifestation à
Villeneuve de Berg
15.000 personnes
26 février 2011

